



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

#### AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Kathy Fortin secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité d'Hébertville, que lors de sa séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2021, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants dans le cadre du processus de refonte des règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec sur l'ensemble du territoire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est :

**RÈGLEMENT 1000-20**, concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

**RÈGLEMENT 1001-20**, concernant les nuisances

**RÈGLEMENT 1002-20**, concernant la sécurité routière, la circulation et le stationnement.

**RÈGLEMENT 1003-20**, concernant le colportage et la sollicitation sur le territoire de la municipalité.

**RÈGLEMENT 1004-20**, concernant les animaux.

**RÈGLEMENT 1005-20**, concernant les systèmes d'alarme.

Lesdits règlements sont déposés au bureau situé au 351 rue Turgeon Hébertville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Ces règlements 1000-20, 1001-20, 1002-20, 1003-20, 1004-20 et 1005-20 entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2021 conformément à la Loi.

**DONNÉ À HÉBERTVILLE**, ce 24<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt et un.

Kathy Fortin  
secrétaire-trésorière adjointe

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Kathy Fortin, secrétaire-trésorière adjointe, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 24 février 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24<sup>ème</sup> jour de février deux mille vingt et un.

Kathy Fortin  
secrétaire-trésorière adjointe